

**Atelier régional préparatoire pour les examens nationaux volontaires et les examens locaux volontaires en Afrique : renforcer l'intégration et faire rapport sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063**

ECA/RFS/2022/VNR/INF/1

Kigali (hybride), 1<sup>er</sup> et 2 mars 2022

## **Note conceptuelle**

### **I. Contexte**

1. En tant que signataires du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, les États membres africains sont encouragés à examiner régulièrement les cadres et mécanismes qu'ils ont adoptés pour promouvoir la mise en œuvre de ces deux programmes, afin de favoriser une croissance et un développement inclusifs. Dans le cadre de ses mécanismes d'examen et de suivi, le Programme 2030 encourage les États membres à procéder à des examens réguliers et inclusifs des progrès réalisés aux niveaux national et infranational, sous la direction et à l'initiative des pays. Le Programme 2030 prévoit que ces examens volontaires doivent impliquer de multiples parties prenantes et être entrepris en collaboration. Le processus d'examen doit être rigoureux et basé sur des preuves, des données précises et les contributions des acteurs concernés. Les examens sont ensuite officiellement présentés par les pays lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tient chaque année sous l'égide du Conseil économique et social.

2. Dans la préparation des examens nationaux volontaires, les États membres devraient intégrer les contributions des gouvernements, des organisations de la société civile, du secteur privé et d'autres groupes dont la voix est essentielle à la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, en favorisant le débat au niveau régional, notamment au Forum régional africain pour le développement durable, et au niveau mondial lors du Forum politique de haut niveau, le processus d'examen national volontaire facilite la mutualisation des bonnes pratiques, des réussites et des défis communs, et peut contribuer à attirer l'attention des parties prenantes sur les ressources qui peuvent être utilisées pour relever ces défis. En fin de compte, les examens nationaux volontaires donnent aux pays l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, d'identifier les goulets d'étranglement qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable et de définir la voie à suivre.



3. Quarante-six États africains avaient procédé à des examens nationaux volontaires au moment de la tenue du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, et un record de 22 pays africains sont actuellement engagés dans le processus d'examen en vue de celui de 2022. Parmi ceux-ci, sept pays préparent leur premier examen<sup>1</sup>, quatorze pays préparent leur deuxième examen<sup>2</sup> et un pays prépare son troisième examen<sup>3</sup>. La CEA s'est engagée, avec ses partenaires, auprès des sept pays qui préparent leur premier examen national volontaire, en particulier pour aborder les questions spécifiques auxquelles ils peuvent être confrontés, notamment par le biais d'un récent webinaire spécialement consacré aux premiers examens nationaux volontaires.

4. En complément du processus d'examen national volontaire, les États membres africains ont noté les avantages particuliers de la réalisation d'examens du développement durable au niveau des districts, des gouvernorats et des municipalités. Les participants à la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue en 2020, ont conclu que les examens locaux volontaires étaient des outils importants pour un engagement et une mobilisation multipartites significatifs afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Lors de la sixième session, il a été demandé aux États membres d'intégrer les examens locaux volontaires dans leurs examens nationaux volontaires et de créer des mécanismes d'examen local pour améliorer la responsabilisation, la transparence et l'appropriation par le public de la mise en œuvre des deux programmes. En faisant intervenir de multiples parties prenantes sur le terrain, les examens locaux volontaires atteignent la population aux niveaux des communautés et cette dernière peut, à son tour, enrichir et faire avancer le processus de développement durable, conformément aux deux programmes. À cette fin, la CEA, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la branche Afrique de l'Organisation mondiale des cités et gouvernements locaux unis (CGLU), a élaboré les *Africa Voluntary Local Review Guidelines* (Lignes directrices pour les examens locaux volontaires en Afrique) et a utilisé ces directives pour aider certaines administrations locales à préparer des examens locaux.

5. La pandémie de maladie à coronavirus COVID-19 en cours a radicalement changé le paysage du développement pour les 22 pays qui se préparent à soumettre des examens nationaux volontaires en 2022. Même avant la pandémie, les États membres africains étaient confrontés à des défis importants liés à la nécessité d'équilibre des priorités multiples et au financement d'initiatives inclusives visant à promouvoir le développement durable et le COVID-19 a encore restreint leur trajectoire de développement en provoquant des perturbations massives de la santé publique, de l'activité économique, du commerce, de l'emploi, de la circulation des personnes et de la mobilisation des ressources financières par les gouvernements. Ces perturbations ont sapé les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, une question qui sera sans aucun doute prise en compte dans les examens volontaires nationaux et locaux en préparation.

---

<sup>1</sup> Djibouti, Érythrée, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et Somalie.

<sup>2</sup> Botswana, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Sénégal et Soudan.

<sup>3</sup> Togo.

## II. Portée de l'atelier

6. L'atelier préparatoire et de renforcement des capacités se tiendra sur deux jours, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2022, à l'intention des pays qui procéderont à des examens nationaux volontaires en 2022 et des localités s'engageant dans des examens locaux volontaires. Ses objectifs sont de soutenir les préparatifs en vue de la présentation des examens nationaux au forum politique de haut niveau de 2022, et de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, à relier les processus locaux et nationaux, ainsi qu'à suivre les progrès réalisés à cet égard et à en rendre compte.

7. L'atelier de 2022 se déroule pendant la troisième année de la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable, et dans le contexte d'une pandémie destructrice sans précédent, avec des ramifications sur la trajectoire de développement des pays africains. En outre, à la suite des résultats de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-26), il est clair que la région a un rôle central et crucial à jouer dans la lutte contre le changement climatique, et que les innovations à travers l'Afrique seront la clé de l'économie verte mondiale et du boom des énergies vertes. Les participants se pencheront donc sur les défis liés à la pandémie de COVID-19 et sur d'autres difficultés connexes qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur les mesures qui peuvent être prises pour remettre la mise en œuvre sur les rails. Ils auront également l'occasion d'examiner les thèmes communs des cadres et des visions de développement du continent. Plus précisément, l'atelier sera l'occasion :

- a) De donner aux pays qui se préparent à soumettre des examens nationaux volontaires en 2022 la possibilité de faire rapport sur l'état d'avancement de leurs préparatifs ;
- b) De recenser les difficultés qui entravent la préparation des examens nationaux volontaires ;
- c) De réfléchir à la manière dont la pandémie COVID-19 affecte les processus de planification et d'examen du développement ;
- d) De débattre du format et de la portée des présentations sur les rapports d'examen national volontaire destinés au forum politique de haut niveau de 2022, notamment les délais pertinents et l'examen de la totalité des 17 objectifs de développement durable ;
- e) De partager les meilleures pratiques des parties prenantes ayant déjà préparé des examens nationaux volontaires et de débattre des défis communs et d'examiner les solutions possibles. Ces parties prenantes auront également l'occasion de débattre de la manière dont les premiers ou seconds examens peuvent servir de base à la formulation des examens ultérieurs ;
- f) De partager les expériences de mise en œuvre au niveau infranational grâce à la préparation d'examens locaux volontaires, d'approfondir la compréhension des liens entre les examens locaux et nationaux, et de débattre de la manière dont les deux types d'examens peuvent contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- g) De débattre des lignes directrices pour les examens locaux volontaires en Afrique et leur rôle dans le prochain cycle d'examens locaux et l'adaptation aux circonstances locales des objectifs de développement durable dans la région ;
- h) De débattre d'autres directives mondiales relatives aux examens volontaires nationaux et locaux, et tirer des enseignements des présentations d'autres organisations partenaires, notamment le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de

l'ONU, d'ONU-Habitat et de l'Organisation mondiale des cités et gouvernements locaux unis (CGLU) ;

i) De préciser le rôle essentiel des organismes et entités des Nations Unies dans les processus d'examen national et local volontaire, notamment le Bureau de coordination du développement, les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ;

j) De souligner l'importance d'utiliser les informations obtenues grâce à des évaluations et à des audits, ainsi que des données désagrégées rigoureuses dans les processus d'examens volontaires nationaux et locaux ;

k) D'examiner les outils dont disposent les participants pour planifier et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national et infranational.

8. L'atelier comprendra des présentations et des débats, ainsi que des travaux de groupe interactifs et stimulants sur des sujets spécifiques identifiés par les participants. Les questions propres à la réalisation d'un premier examen national volontaire constitueront un domaine d'intérêt particulier, en plus des nombreux sujets d'importance commune pour la réalisation de tels examens, quel que soit le degré d'expérience en la matière. Plusieurs produits de connaissance en ligne destinés à soutenir la préparation des examens nationaux volontaires seront présentés.

9. Des échanges porteront également sur les examens locaux volontaires, faisant notamment intervenir des représentants des gouvernements locaux qui sont déjà engagés dans le processus d'examen local ou qui commenceront à préparer des examens locaux dans un avenir proche. Les débats porteront notamment sur la manière dont les examens locaux peuvent étayer ou compléter le processus de préparation des examens nationaux.

10. L'atelier se terminera par une séance conjointe qui facilitera le dialogue et le partage d'expériences entre les pays ayant déjà procédé à des examens nationaux volontaires et ceux qui le font actuellement, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées de la région. Les résultats de l'atelier enrichiront directement les travaux de la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra du 3 au 5 mars 2022, sur le thème : « Mieux construire l'avenir : une Afrique plus verte, inclusive et résiliente prête à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ».

### **III. Questions clefs**

11. L'atelier sera guidé par les questions suivantes :

a) Quels sont les succès, les défis, les lacunes et les enseignements tirés des processus de préparation des examens volontaires nationaux et locaux ?

b) Comment les examens locaux volontaires peuvent-ils contribuer à la préparation des examens nationaux ?

c) Quelles sont les principales lignes directrices pour l'établissement des rapports aux niveaux national et infranational ?

d) Quels sont les principaux effets de la pandémie COVID-19 sur les processus de préparation des examens volontaires nationaux et locaux ?

- e) Comment ces processus peuvent-ils soutenir la reprise après la pandémie de COVID-19 ?
- f) Comment les examens nationaux volontaires ultérieurs peuvent-ils s'appuyer sur les précédents ?
- g) Quels sont les problèmes propres aux sept pays qui procèdent pour la première fois à un examen national volontaire, et comment les partenaires et les pays ayant une expérience antérieure de la conduite de tels examens peuvent-ils contribuer à résoudre ces problèmes ?
- h) Comment renforcer encore la participation des parties prenantes ?
- i) Comment les pays africains utilisent-ils les processus d'examen nationaux et locaux pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et pour rendre compte et assurer le suivi des progrès réalisés à cet égard ?
- j) Comment les examens locaux volontaires peuvent-ils renforcer la collaboration et la cohérence des politiques entre les parties prenantes qui participent à la mise en œuvre des programmes visant à réaliser les objectifs de développement durable aux niveaux national et infranational ?
- k) Comment les examens locaux volontaires peuvent-ils améliorer la collecte de données relatives à la réalisation des objectifs ?
- l) Quelles mesures peuvent-elles être prises pour renforcer les synergies entre les examens nationaux et locaux ?
- m) Quelles mesures les pays prévoient-ils de prendre pour accélérer les progrès dans le cadre de la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable ?
- n) Quel soutien supplémentaire est-il nécessaire pour mener à bien et assurer le suivi des examens nationaux et locaux volontaires des pays africains ?

#### **IV. Résultats escomptés**

12. Les résultats escomptés de l'atelier sont les suivants :

- a) Le renforcement de la capacité des pays menant des examens nationaux volontaires en 2022 pour participer de manière significative aux processus d'examen nationaux et locaux ;
- b) Le renforcement de l'engagement des pays, districts et villes à mener des examens nationaux et locaux volontaires ;
- c) Une meilleure prise en compte des spécificités régionales, notamment de l'Agenda 2063 et des impératifs en matière de droits de l'homme et de gouvernance, dans les processus d'examen nationaux et locaux ;
- d) Un engagement et une collaboration à long terme plus solides entre les pays au sein des réseaux d'examen national volontaire ;
- e) Une meilleure compréhension de la nécessité de veiller à ce que les examens nationaux et locaux soient fondés sur des données fiables ;

f) Une meilleure compréhension de la manière dont les examens locaux volontaires peuvent améliorer l'établissement de rapports au niveau national et la collaboration entre les institutions nationales et locales ;

g) Une sensibilisation et une utilisation accrues des lignes directrices régionales africaines pour les examens locaux volontaires ;

h) Un alignement plus étroit des cadres de développement nationaux sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

## V. Orientations pour les participants

13. L'atelier réunira des représentants des gouvernements nationaux et locaux, et des représentants d'institutions régionales africaines, d'organisations de la société civile, d'institutions universitaires, d'organisations locales, du secteur privé et d'entités du système des Nations Unies.

14. Les participants doivent être prêts à partager des informations sur les réussites et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, les lacunes dans les processus d'examen volontaire nationaux et locaux des pays, la cartographie et l'engagement des parties prenantes, les enseignements tirés des processus d'examen et les besoins d'assistance supplémentaire.

## VI. Contacts

15. Les demandes de renseignements concernant l'organisation de l'atelier préparatoire et de renforcement des capacités doivent être adressées à :

**John Robert Sloan**

Économiste

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : [sloan@un.org](mailto:sloan@un.org)

**Tonya Vaturi**

Spécialiste du développement durable

Département des affaires économiques et sociales

Secrétariat de l'ONU

Courriel : [vaturi@un.org](mailto:vaturi@un.org)

**Juliet Wasswa-Mugambwa**

Spécialiste hors classe de la gestion de programme

Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique

Secrétariat de l'ONU

Courriel : [wasswa-mugambwa@un.org](mailto:wasswa-mugambwa@un.org)